



**Millau**  
VILLE DE

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....27  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame MORA**

**Délibération numéro :**  
**2020/133**

**Modification du périmètre  
de la ZAP Vallée du Tarn  
Côtes de Millau, suite à  
l'enquête publique du  
28/12/2019 au 29/01/2020**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le jeudi 24 septembre 2020,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le jeudi 10 septembre 2020  
La Maire



**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

**ETAIENT EXCUSES** : Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

**PROCURATIONS** : Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOU pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS** :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le Code rural notamment pris en son article L112-2,

Vu le décret n° 2001-244 du 20 mars 2001 relatif à l'affectation de l'espace agricole et forestier et modifiant le code rural et le code de l'urbanisme,

Vu la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses,

Vu le Schéma de cohérence territoriale du Parc Naturel Régional des Grands Causses,

Vu le dossier de proposition de la Zone agricole protégée (Rapport de présentation, plan de situation et plan de délimitation),

Vu l'enquête publique et les conclusions du rapport du commissaire enquêteur (Arrêté n°12-2019-12-03-003 du 3 décembre 2019),

Considérant qu'afin d'arrêter le périmètre de la ZAP, ce dernier est soumis à enquête publique. Celle-ci a eu lieu du 28/12/2019 au 29/01/2020. Les conclusions du rapport du commissaire enquêteur font apparaître des modifications du périmètre en excluant de la ZAP des parcelles de tailles moyennes ou petites, situées en périphérie, et qui ne dénaturent en rien ce projet.

Considérant qu'au terme de cette enquête publique, il est donc proposé aux Conseils municipaux concernés de délibérer sur ce nouveau périmètre, afin de transmettre le dossier complet à Madame la Préfète de l'Aveyron en vue d'arrêter la création d'une Zone Agricole Protégée, sur le secteur de la vallée du Tarn et des Côtes de Millau,

Aussi après avis de la commission municipale Qualité de vie en date du 31 août 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De valider le nouveau périmètre de la Zone Agricole Protégée, sur le secteur de la vallée du Tarn et des Côtes de Millau, en excluant la parcelle CK121, conformément au plan du rapport du commissaire enquêteur,
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

